

NOTE D'INFORMATION PERMETTANT LES VISITES AUX RESIDENTS

Suite au discours de Monsieur le Premier Ministre et de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé en date du 19 avril 2020, sur le droit de visite pour les familles en EHPAD, celles-ci s'organisent sous l'autorité et la responsabilité du directeur de l'établissement.

- La visite se fait à la **demande de la personne hébergée**
- 2 visiteurs peuvent être présents en même temps ; une priorité devant être donnée à la famille, et dans le strict respect des gestes barrières. **Les enfants mineurs sont interdits**

Pour ce faire, l'établissement a mis en place l'organisation suivante :

PLANIFICATION DES VISITES :

- L'établissement tâchera de satisfaire dans un premier temps, un premier rendez-vous pour tous les résidents qui le souhaitent, s'adaptera à chaque nouvelle directive des pouvoirs publics et ne manquera pas de vous tenir informés.
- Les visites pourront avoir lieu du mardi au samedi de 14 h à 17 h par tranche de **15 minutes**.
- Le planning des visites sera tenu par l'administration durant les heures d'ouverture de 9h à 16h30.
- Une attention est appelée sur le strict respect des gestes barrières dans un souci de protection de tous.
- La planification des visites sera assurée dans le respect de l'équité entre résidents.

MODALITE DE LA VISITE :

- Une chambre est dédiée à la visite
- La fenêtre à droite de l'entrée de l'Ehpad (accès côté bureau infirmier) sera dédiée aux formalités de remplissage du registre, de la remise du masque si besoin et de la prise de température.
- Les visites se feront à travers un plexiglass permettant le contact visuel et auditif.
- Le résident sera installé dans la chambre, tandis que le visiteur restera côté extérieur en terrasse où deux chaises seront mises à disposition.

CONCERNANT LE VISITEUR :

- Avant la visite, le visiteur devra retourner le questionnaire joint complété (rappel : si un des symptômes est coché, la visite sera reportée)
- Le visiteur devra se présenter 5 minutes avant la visite de façon à pouvoir être noté sur le registre des visites (nom du/des visiteur(s), date, heure d'arrivée puis de départ, coordonnées, et température). C'est le soignant qui remplira le registre depuis la fenêtre se situant à la droite de l'entrée de l'Ehpad (accès côté bureau infirmier) et à proximité de la pièce où sera le résident.

- Le visiteur s'équipera d'un masque fourni par l'établissement, dégagera son front pour la prise de température par le soignant, sachant que si le visiteur a de la fièvre, la visite sera annulée. Cela se déroulera depuis la fenêtre (le soignant ouvrira la fenêtre et prendra la température à distance et remplira le registre)
- Avant de s'installer devant le plexiglass, le visiteur se frictionnera les mains avec de la solution hydro alcoolique mise à disposition.
- Si les visiteurs sont deux, ils se placeront à 1m50 l'un de l'autre.
- Une fois l'entretien de **15 minutes** terminé, le visiteur jettera le masque dans le carton DASRI dédié à cet effet, se désinfectera les mains et quittera l'établissement, afin que les agents puissent procéder à la désinfection du plexiglass, des chaises... pour la prochaine visite.
- Pendant la visite, tout échange de denrées ou d'objets sera strictement interdit. En règle générale, il n'y aura aucun contact physique ni avec la personne hébergée, ni avec le soignant, ni entre les visiteurs s'ils sont deux.
- Votre attention est rappelée sur le strict respect du temps imparti. Les horaires devront être respectés, tout retard pénalisera la durée de la visite.
- En application du protocole édicté par le Ministère, toute transgression par le visiteur, des gestes barrières et des règles de sécurité mis en place par l'ehpad, fera l'objet d'une suspension de visite.

CONCERNANT LE RESIDENT :

- Le résident sera accompagné dans la chambre par un soignant qui restera présent tout au long de la visite garant du respect de la sécurité sanitaire selon le protocole édicté par le Ministère.
- L'agent frictionnera les mains du résident avant l'installation dans la chambre.
- L'agent raccompagnera le résident jusqu'à sa chambre après la visite.

DESINFECTION :

- Une désinfection
 - de la chaise « résident » et « visiteur »
 - du plexiglass
 - de la poignée de porte

sera effectuée après chaque visite à l'aide d'une micro-fibre imbibée de détergent-désinfectant.

La mise en place des visites sera effective dès l'installation du plexiglass que nous espérons obtenir pour le jeudi 23 avril 2020.

DISPOSITIF D'APPELS et APPEL-VISIO :

Les appels téléphoniques et visio déjà mis en place sont maintenus

Patricia FEUILLET
Directrice par intérim.

Note de service n° 2020-008

EHPAD Pierre Grenier De Cardenal

Route de Dévillac 47210 VILLEREAU

Tél : 05 53 36 02 62 Fax : 05 53 36 68 64 E-mail : administration@ehpad-villereal.fr